



AVIS EMIS PAR
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
AU COURS DE SA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2010

concernant

**l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au
certificat PEB établi par un certificateur pour les habitations individuelles**

AVANT-PROJET D'ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF AU CERTIFICAT PEB ÉTABLI PAR UN CERTIFICATEUR POUR LES HABITATIONS INDIVIDUELLES

**Avis du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.
21 septembre 2010**

Saisine

Le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale a été saisi, le 26 août 2010, d'une demande d'avis de la Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale en charge de l'Environnement et l'Energie, afférente à l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au certificat PEB établi par un certificateur pour les habitations individuelles.

Après examen par sa Commission Environnement lors de sa séance du 2 septembre 2010, le Conseil économique et social émet l'avis suivant.

Avis

Considérations générales

Le Conseil salue les efforts de coopération interrégionale fournis en cette matière et plus particulièrement le partage, entre les trois Régions, de certains coûts liés à la mise en œuvre de ce dispositif.

Le Conseil salue la volonté de la Région d'organiser une information transparente à destination des candidats acquéreurs et candidats locataires de biens immobiliers situés en Région bruxelloise. Il estime que cela leur permettra de prendre leurs décisions en connaissance de cause.

*
* *